

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Bréchamps – Chaudon – Croisilles – St Laurent La Gâtine – Ormoy

SIRP - Mairie de CHAUDON – 5 Grande Rue 28210 CHAUDON

Tél. 02 37 51 25 51 • srpchaudon@orange.fr

Le Maire de **CROISILLES** autorise l'admission à l'**école maternelle** de Chaudon de l'enfant

.....

Né(e) le

A

Nationalité :

Fille/fils de

Et de

Epouse :

Demeurant à :

.....

Tél : Port.....

Cantine : Oui Non

Bus : Oui Non

Forfait Occasionnel

Matin Soir

Vaccinations :

DT Coq Polio :

1^{er} injection.....

2^{ème} injection.....

3^{ème} injection.....

1^{er} rappel.....

2^{ème} rappel.....

B.C.G : Le Négatif / Positif

A Croisilles, le.....

Le Maire de Croisilles

Ceci est une pré-inscription, le dossier complet (cette fiche d'inscription, la copie du livret de Famille, la copie du carnet de santé) à envoyer ou déposer à la mairie de votre résidence.

Après accord du Maire le dossier est transmis à la directrice de l'école pour l'inscription définitive.

Tél : 02 37 82 38 30